

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 septembre 2018

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Paul COZIEN**

N° 43

Extension du réseau d'assainissement - Commune de Landudal

La commune de Landudal a engagé en 2012 la réalisation du réseau d'assainissement collectif sur son bourg en différentes tranches. Au vu des réunions publiques qui ont eu lieu à cette époque et des engagements pris par la municipalité, il est proposé de maintenir en disposition transitoire les tarifs votés fin 2016 par l'ex communauté de communes du Pays Glazik sur le forfait de branchement et la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

En 2012, la commune de Landudal a décidé de créer un réseau d'assainissement collectif pour les habitants du bourg. Le projet et les coûts de branchement appliqués ont été présentés en réunion publique. Il n'existait pas à ce moment-là de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).

Ce projet a été déployé en plusieurs tranches depuis 2015 et les derniers travaux d'extension seront effectués en 2019. Afin de maintenir une équité entre les différents usagers et au vu des engagements pris par la commune de Landudal, il est proposé de maintenir à titre dérogatoire, les dispositions tarifaires applicables sur l'ex communauté de communes du Pays Glazik, avant la fusion avec Quimper Communauté.

Le tarif du branchement sera de 1 400 € HT et il n'y aura pas d'application de la PFAC pour les constructions existantes se raccordant sur le réseau public d'assainissement.

Ces dispositions sont valables dans le cas d'un raccordement de l'utilisateur dans le délai fixé par le Code de la santé publique (2 ans).

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 28/09/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/09/2018 (accusé de réception du 27/09/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter ce dispositif dérogatoire pour les usagers de la commune de Landudal, se raccordant au réseau d'assainissement collectif.